

Le SIIIAL-CSQ a appris que certaines de ses membres vivaient des situations problématiques avec leur chef de service. Afin de mieux vous soutenir dans vos démarches, voici quelques éléments utiles.

Demande de congé compensatoire pour un congé férié

Idéalement, vous devez adresser par écrit votre demande de congé férié, compensatoire ou sans solde en exigeant une réponse écrite de la part de votre gestionnaire. N'oubliez pas de conserver une copie de vos documents.

Toutefois, l'employeur a le droit de refuser votre demande de congé compensatoire, mais il ne peut pas continuellement le faire. De plus, selon nos différentes dispositions locales – CISSSL, HJR, Centre jeunesse ou CRDITED –, l'employeur doit s'efforcer de vous accorder votre congé compensatoire collé à votre fin de semaine de congé.

Vous avez fait une ou des demandes de congé compensatoire à votre chef de service, mais celui-ci les refuse toujours ?

Pour intervenir auprès des ressources humaines, nous avons **besoin** de la **copie de votre/vos demande-s écrite-s**, ainsi que la **réponse** de votre gestionnaire. Si le refus à votre demande s'est fait verbalement, consignez la date et l'heure sur la copie de votre demande. Après deux ou trois refus, nous pourrions intervenir pour contester les décisions de l'employeur.



Facebook/siialcsq

Rehaussement de poste

Pour les personnes salariées du CISSS de Laval et de l'HJR, les articles L.7-15 pour le CISSSL et 13.17 pour l'HJR s'appliquent au rehaussement des postes à temps partiel.

Voici brièvement ce que stipulent les deux articles

Cette procédure s'applique pour l'octroi de **tous les postes à temps partiel vacants ou nouvellement créés** dans un centre d'activités, à certaines conditions (voir ci-dessous).

Le poste est offert dans le centre d'activités, par ordre d'ancienneté, aux personnes salariées à temps partiel, du même titre d'emploi et travaillant sur le même quart de travail. Les jours du poste sont accordés en partie ou en totalité, par ancienneté, à la personne salariée qui, par l'addition de ses jours de travail, devient une personne salariée à temps complet.

Certaines conditions sont cependant à respecter, telles que :

1. **Ledit rehaussement ne doit pas engendrer de temps supplémentaire dans le centre d'activités ;**
2. **Il ne doit pas empêcher les congés de fin de semaine ;**
3. **Le nombre de jours résiduels du poste à temps partiel vacant ne doit pas être inférieur à quatre jours par deux semaines (8/28).**

Vous êtes nos yeux et nos oreilles, par conséquent, nous vous invitons à nous signaler tout poste à temps partiel vacant qui n'a pas fait l'objet de rehaussement.

Claude Savary
Conseiller aux relations du travail

LE POULS DU SIIIAL-CSQ

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'été est à nos portes. Souhaitons-nous soleil et chaleur pour refaire le plein d'énergie après une année chargée de travail et d'émotions!

Fidèle à ses habitudes, le **SIIIAL-CSQ** profitera de la belle saison pour préparer l'année qui s'en vient. Au programme de l'automne : assemblées locales dans tous nos sites avec élection des équipes locales et, évidemment, début de la négociation de notre convention collective locale, pour ne mentionner que ces deux activités.

Depuis la fusion des accréditations, le **SIIIAL-CSQ** est présent dans les vingt sites que compte maintenant le CISSS de Laval. Vous imaginez l'ampleur de la préparation et de l'organisation d'une tournée d'assemblées locales et le temps consacré à la tenue de chacune d'elles. Heureusement, nous pouvons compter sur les responsables locales et leurs équipes déjà en place.

L'équipe locale est l'essence même de la vie syndicale. Elle représente chacune des unités locales (installations) et son rôle est d'assurer la bonne marche et l'animation de la vie et des activités syndicales. Elle permet également aux membres qui la composent d'exercer un réel pouvoir d'influence sur la vie syndicale, et ce, à différents paliers.

Sans les équipes locales, la connaissance du milieu par les membres du Conseil d'administration serait forcément limitée. La réalité vécue par les membres varie d'un site à l'autre et même d'une unité à l'autre. Dans cette optique, la contribution d'une équipe locale forte est essentielle. C'est vous dire l'importance de son existence!

Pour être représentatif, selon nos statuts, le nombre de membres de l'équipe locale est déterminé au prorata du nombre de personnes membres de notre syndicat présentes sur une installation. Nous espérons combler tous les postes dans chacun des sites pour augmenter nos chances de mener à terme tous les objectifs que nous nous fixerons. C'est donc une invitation à vous impliquer dans votre vie syndicale locale, à faire partie de votre équipe locale, car de nombreux défis nous attendent au cours de la prochaine année.

Et un des plus gros défis que nous aurons à relever est sans contredit la surcharge de travail dans la plupart des centres d'activité du CISSS de Laval. Et pour relever ce défi et avoir un impact positif sur nos conditions de travail, le **SIIIAL-CSQ** a besoin de l'implication de chacune et chacun d'entre vous, car seul, nous ne pourrions y arriver!

Isabelle Dumaine
Présidente

SOMMAIRE

Mot de la présidente	1
La santé et la sécurité au travail, on en parle!	2
Mot de Claire Montour, présidente de la FSQ	3
La page des relations du travail	4



Courriel
directiongenerale@siial.com

Site Web
www.siial.com

Téléphone
(450) 686-6871

Télécopieur
(450) 686-6012

Facebook
siialcsq

La santé et la sécurité au travail, on en parle!

Lors de nos tournées dans tous les sites, nous avons été en mesure de confirmer ce qui était déjà sur toutes les lèvres : la surcharge de travail qui vous touche toutes et tous, tant dans les milieux de réadaptation, les CHSLD, les CLSC, qu'à la Cité-de-la-Santé.

De cause à effet, on constate une augmentation du risque de blessures, de dépression et de toute autre lésion professionnelle. Il apparaît donc important de comprendre ces risques et de prendre les moyens pour préserver un bon équilibre, tant physique que psychologique.

Ayant à cœur la santé et la sécurité de tous mes collègues, le dossier SST demeure mon premier cheval de bataille. Et ces batailles n'ont pas été vaines! Depuis plusieurs mois, nous avons réussi à faire augmenter les critères d'exclusion pour les civières surnuméraires par l'ajout des quatre suivants : **pas de télémétrie, pas de fracture de hanche, pas d'oxygène et pas de drain thoracique**. Cela permet de prévenir ou de diminuer le risque de blessures, surtout du point de vue musculo-squelettique.

D'autres interventions ont également été faites, par exemple :

- ✓ À l'Urgence de la Cité-de-la-Santé, suite au dépôt de plaintes à la CNESST, le nombre de civières en attente sur le quai du corridor a diminué de 10 et pour la section IC, nous sommes passés de cinq à trois fauteuils. Cela doit être respecté en tout temps par le CISSSL, même en période de grande affluence.
- ✓ En Psychiatrie, la CNESST est intervenue dans le dossier de la violence de plus en plus présente. Le rapport a imposé que toutes les personnes travaillant en psychiatrie, qu'elles soient titulaires de poste ou équipe volante, doivent avoir obligatoirement reçu la formation OMÉGA pour intervenir dans les cas de code blanc.
- ✓ Au RCNE, nous sommes intervenus sur le dédoublement des civières dans les « *cubicules* » et nous avons obtenu que seuls les patients autonomes y soient admis.
- ✓ Au CLSC Sainte-Rose, nos interventions ont permis de faire changer les tapis qui causaient des malaises au personnel.

C'est vous, les membres, qui êtes à l'origine de ces gains! Parce que c'est vous qui avez sonné l'alarme en remplissant les formulaires de situation dangereuse ou en nous avisant d'une problématique vécue dans votre milieu. Sans vous, nous ne pouvons intervenir pour votre sécurité et celle de vos collègues.

N'oubliez pas!

Lorsque vous effectuez du TSO, remplissez systématiquement le formulaire de situation dangereuse. Cela nous permet d'accumuler des éléments qui servent à prouver le besoin de ressources supplémentaires.

Merci de nous aider à vous aider dans votre travail de tous les jours!

Déreck Cyr, vice-président
Responsable du dossier SST



LE MOT DE CLAIRE MONTOUR PRÉSIDENTE



Voilà ! Nous sommes déjà rendus à la fin de notre année syndicale 2016-2017!

Cette année a été particulièrement intense et très mouvementée. Nous devons préparer le bilan des activités marquées par la loi 10.

De plus, les syndicats affiliés à la FSQ se préparent pour négocier les conventions collectives locales. Nous les soutiendrons et les outillerons dans ce mandat de négociation.

En tant que FSQ, des travaux issus des comités de la convention collective sont à prévoir.

- ✓ Le déploiement des activités de la loi 90, qui vise le programme de formation de 25 heures accréditées sur l'évaluation de la condition physique et mentale de l'usager, requiert des rencontres avec le CPNSSS. Nous avons obtenu gain de cause dans le retrait du prétest. Cependant, des points en litige demeurent, tels que le test post-formation et l'imposition des frais de 30 \$ pour obtenir la reconnaissance des heures accréditées. Nous devons convenir de l'utilisation des budgets disponibles en vertu de l'article 32 de la convention collective.
- ✓ Nous avons négocié la mise en place des projets-pilotes relatifs aux travaux concernant les ratios professionnels en soins/patients. Nous avons tenu plusieurs rencontres afin, dans un premier temps, de déterminer les outils, les critères et le modèle de projets pilotes à mettre en place au local. Des rencontres sont prévues jusqu'à la fin du mois de juin.

Nous poursuivrons nos échanges, entre autres sur ces éléments, lors du retour des vacances estivales.

Ce bref compte-rendu ne reflète en rien tout le travail abattu, toute l'énergie et le temps investis au cours de cette année. Vous vous êtes impliqués dans votre milieu et dans votre syndicat; alors, bienvenues les vacances!

Vous devez refaire vos forces et revenir avec toute l'énergie nécessaire pour affronter le démantèlement et la privatisation qui a cours dans le réseau de la santé; tout cela, orchestré par le ministre Barrette!

Bon été et salutations syndicales !

Claire Montour
Présidente FSQ-CSQ